



## SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE PERSAN, BEAUMONT ET ENVIRONS

### DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

---

| Nombre de membres |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 14                | 8        | 8                         |

| Vote           |
|----------------|
| Pour 8         |
| Contre : 0     |
| Abstention : 0 |

L'an 2022, le 15 Juin à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, bureaux du SIAPBE, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DUHAMEL, Président, en session ordinaire, Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit le 8/06/2022.

**Présents** : Titulaires (8).MM. PYCK, LESUEUR, Mmes MARTEAU, LEGRAND, MM. WEBER, KASSE, DUHAMEL, BOURCIGAU

**Absents excusés pouvoir** (0) :

**Suppléants n'ayant pas pris part au vote** : 0

**Secrétaire de séance** : M. PYCK

#### 2022 – 18– 125EME – SURVEILLANCE ET ENTRETIEN DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT – ANALYSE DES OFFRES – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Président rappelle au comité que le marché de surveillance et entretien des ouvrages d'assainissement a été prolongé jusqu'au 30 juin 2022.

Afin de renouveler le marché, une consultation a été lancée

La consultation est passée selon une procédure d'Appel d'Offre Ouvert conformément aux articles L.2124-1, L.2124-2 et R.2124-2 1° et suivants du Code de la Commande Publique (C.C.P.).

L'Avis initial d'Appel Public à la Concurrence a été publié au BOAMP et au JOUE et sur le profil d'acheteur du SIAPBE : MARCHES SECURISES le 3 mai 2022. La date limite de réception des candidatures et offres a été fixée au 7 Juin 2022 à 12h00.

Deux candidatures ont été reçues avant l'heure limite :

| Candidats | Date de réception |
|-----------|-------------------|
| SANET     | Jeudi 2 juin 2022 |
| STPE      | mardi 7 juin 2022 |

Conformément au règlement de consultation, les candidats sont notés et classés en fonction de la valeur technique de leur dossier d'offre. Lorsque les renseignements permettant de juger un critère n'apparaissent pas dans le dossier ou incohérents avec d'autres informations contenues dans ce dossier, la note de 0 est attribuée au critère.

Pour chaque critère, le candidat est noté selon le nombre de points maximum.

La somme des points obtenue de chaque critère, constituera la note maximale de 60 points.

Notation de la valeur technique des candidats

|       | Moyens d'exécution /20 | Provenance fournitures /5 | Organisation astreinte /15 | Hygiène et sécurité /5 | Certificat assurance qualité /5 | Certificat capacité professionnelle /5 | Visite /5 | Note / 60 |
|-------|------------------------|---------------------------|----------------------------|------------------------|---------------------------------|--|-----------|-----------|
| SANET | 19                     | 0                         | 15                         | 5                      | 5                               | 4                                      | 5         | 53        |
| STPE  | 20                     | 0                         | 15                         | 5                      | 4                               | 5                                      | 5         | 54        |

#### Notation du prix

Conformément au règlement de consultation, les candidats sont notés et classés en fonction du prix de leur dossier d'offre.

| Prix                          | Note maximale |
|-------------------------------|---------------|
| Ecart > à 20% de l'estimation | 5             |
| Ecart > à 10% de l'estimation | 10            |
| Ecart > à 5% de l'estimation  | 20            |
| Ecart < à 5% de l'estimation  | 40            |

Afin de réaliser une note de prix, la somme du bordereau de prix remis par les candidats conduit à une estimation globale, celles-ci étant comparée à l'estimatif de l'acheteur.

|                    | Prix HT   | Notation du prix /40 |
|--------------------|-----------|----------------------|
| SIAPBE (estimatif) | 590 000 € |                      |
| SANET              | 613 202 € | 20                   |
| STPE               | 571 181 € | 40                   |

#### Notation finale

La note finale est la somme de note de la valeur technique et de la note de prix

|       | Notation du prix/40 | Notation de la valeur technique/60 | Note finale |
|-------|---------------------|------------------------------------|-------------|
| SANET | 20                  | 52                                 | 72          |
| STPE  | 40                  | 54                                 | 94          |

#### Classement final

Les notes finales sont classées par ordre décroissant. La meilleure offre est celle qui a obtenu la meilleure note finale. Compte tenu des notes de capacités techniques et du prix, le classement final est le suivant :

| Candidats        | STPE | SANET |
|------------------|------|-------|
| Note finale      | 94   | 72    |
| Classement final | 1    | 2     |

L'offre de STPE est économiquement la plus avantageuse.

Le Comité Syndical,

Après l'exposé qui précède,

Délibère et décide à l'**UNANIMITE**

- de retenir le classement proposé par la commission d'appel d'offre ;
- de confier le marché à l'entreprise proposée par la commission d'appel d'offre ;
- d'autoriser Monsieur le Président, à signer ledit marché et les avenants éventuels et à les notifier à l'entreprise;
- d'en accepter le montant de 571 181.40 € HT soit 628 299.54 € TTC ;
- de prévoir les crédits nécessaires au budget 2022 et suivants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Les membres présents ont signé pour copie conforme